

## Le label CSTBat : garantie, contrôle, performance | EDF

Délivré par le CSTB, le label CSTBat est l'assurance d'avoir des produits dont les performances sont garanties, notamment les fenêtres et menuiseries. Le label CSTBat vous permet aussi de justifier des performances requises pour obtenir des aides financières, comme un crédit d'impôt.



### Label CSTBat : le rôle du CSTB et de l'AFNOR

Le label CSTBat est une certification délivrée par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), sous mandat de l'AFNOR.

Le comité d'attribution NF-CSTBat a un rôle consultatif sur les propositions de certificats présentés par le demandeur, instruits par le CSTB.

Le label CSTBat confirme la bonne performance du dossier présenté par **les fabricants** pour ses produits.

### **C'est bon à savoir !**

Les produits sont certifiés selon le matériau utilisé et la technique de fabrication. Ils font l'objet de contrôles internes réalisés par le fabricant ainsi que de contrôles rigoureux par l'organisme certificateur.

## **Le label CSTBat pour les fenêtres et menuiseries**

Les fenêtres et leurs menuiseries (isolation, imperméabilité) font partie des produits susceptibles d'être certifiés CSTBat et bénéficient en général d'une garantie (poseur) d'une durée de 10 ans.

Le label CSTBat est délivré en fonction du respect de 3 indices caractérisant les performances clés :

- la perméabilité de la fenêtre à l'air (A),
- l'étanchéité à l'eau de la fenêtre (E),
- la résistance au vent de la fenêtre (V).

Ces 3 critères sont d'ailleurs utilisés pour [la norme AEV](#), elle aussi dédiée aux fenêtres.

Article créé le 24/06/2014

Article mis à jour le 11/12/2018

A bientôt sur notre site,  
**L'équipe EDF Travaux**